



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des Finances relatif à

Préavis municipal N° 2024-07

relatif au

COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Commission composée de :

Présidente : Virginie CRAUSAZ (PLR)
Membres : Marcel-Jacques BACCA (EA)
Patrice BADAN (UDC)
Bernard BOREL (VERT)
Roberto FUCILE (ALT)
Brigitte ROULIN (PSA)
Christian SPUEHLER (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité en présence de M. Grégory Devaud, syndic, Messieurs Jean-Luc Duroux, Fabrice Cottier, Stéphane Montangero, municipaux, M. Jean-Marc Moreillon, boursier communal et du secrétaire municipal adjoint a présenté les comptes 2023 à la commission des finances et à la commission de gestion lors d'une séance le 29 avril 2024.

A la suite de cette présentation, la Commission des finances s'est réunie à trois reprises pour traiter des comptes 2023, selon le planning ci-dessous

- Préparation des questions pour la Municipalité, discussion et études des comptes
- Réponses aux questions relatives aux comptes 2023, discussion avec la présence de M. Jean-Luc Duroux, municipal des finances et M. Jean-Marc Moreillon, boursier
- Questions complémentaires et discussion sur la rédaction du rapport

La COFIN les remercie pour leur disponibilité, leurs explications détaillées et leurs réponses aux diverses questions posées ainsi que pour les documents transmis.

La commission s'est intéressée à analyser les écarts observés entre le budget et les comptes ainsi qu'à une comparaison avec les comptes de l'année précédente.

1. Analyse des comptes et situation financière

Alors que le budget 2023 prévoyait un résultat déficitaire **CHF 93'410.--**, le résultat 2023, tel que présenté par la Municipalité, aboutit à un excédent de revenus de **CHF 94'671.40**.

Après déduction des prélèvements sur les fonds de réserves et diverses imputations internes, les recettes réelles se sont élevées à CHF 54'615'665 alors que les dépenses hors amortissements, imputations internes et attributions aux fonds de réserve se montent à CHF 45'697'121.

La marge d'autofinancement s'établit à CHF 8'81 mio (16.20%) contre CHF 8.82 mio (16.80%) en 2022. Cette marge doit être considérée comme moyenne selon les critères communaux en vigueur.

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Différence			
				s/compte 2022		s/budget 2023	
				en CHF	en %	en CHF	en %
1. Recettes réelles							
1.1 Revenus par nature (4)	54'534'565	50'621'750	56'371'206				
Déduction gains comptables sur immeubles (EF 200.4242.10)	0	0	0				
1.2 200.4242.10)	0	0	0				
1.3 Déduction prélèvements sur réserves (48)	-1'318'108	-1'057'750	-1'062'249				
1.4 Déduction imputations internes (49)	-702'421	-760'700	-793'292				
	52'514'036	48'803'300	54'615'665	2'001'629	3.81%	5'712'365	11.70%
2. Dépenses réelles							
2.1 Charges par nature (3)	54'424'392	5'715'160	56'276535				
2.2 Déduction amortissements (33)	-3'963'763	-4'502'700	-4'335'730				
2.3 Ajout amortissement créances (3301)	475'459	400'000	362'628				
2.4 Déduction attribution aux fonds de réserve (38)	-6'541'979	-381'000	-5'813'020				
2.5 Déduction imputations internes (39)	-702'421	-760'700	-793'292				
	43'691'688	45'470'760	45'697'121	2'005'433	4.59%	226'361	0.50%
3 Marge d'autofinancement (1-2)	8'822'348	3'332'540	8'818'544				

Nous joignons également, un extrait du rapport de la fiduciaire concernant le degré d'autofinancement qui est désormais faible.

Nous relevons que la marge d'autofinancement 2023 de votre Ville s'établit à CHF 8.82 mios contre CHF 8.82 mios en 2022. Selon la conférence des directeurs cantonaux des finances, les ratios en lien avec ce montant peuvent se résumer ainsi :

	2023		2022	
Capacité d'autofinancement (Marge autofin. / Revenus courants)	16.20%	Moyenne	16.80%	Moyenne
Degré d'autofinancement (Marge autofin. / Investissements nets)	78.60%	Faible	130.70%	Favorable

L'analyse de ces résultats suscite les commentaires suivants :

Par rapport au budget 2023

- Les revenus ont augmenté de **CHF 5'712'365**, soit 11.7% en comparaison du budget
- Les charges ont augmenté de **CHF 226'361**, soit 0.50% en comparaison du budget

Le résultat comptable 2023 nous montre une amélioration effective de **CHF 5'486'004** par rapport au budget 2023.

Ce résultat est notamment justifié par un certain nombre d'éléments récapitulés ci-dessous (les montant indiqués sont la différence entre le budget 2023 et le réalisé 2023).

Augmentations de revenus :

200.4516.00 Part du Canton, achat parcelle	CHF	600'000
210.4006.00 Impôt frontaliers	CHF	403'512
227.4520.10 Fonds de péréquation, solde de l'année précédente	CHF	1'619'433
312.4242.30 Gains comptables parcelles BCVs	CHF	295'649
462.4526.00 AERA, vente infrastructures	CHF	982'410
520.4512.00 Part de l'Etat et des communes aux charges enseign.	CHF	100'881
680.4271.00 Locations militaires	CHF	171'401
720.4515.00 Facture sociale – solde année précédente	CHF	460'581

Principales diminutions de charges :

611.3521.20 Participation Police Chablais	CHF	117'792
711.3525.20 ARASAPE – LAJE	CHF	279'890

Principales augmentations de charges :

312.3290.00 Part aux gains BCVs (à mettre en relation avec les gains)	CHF	270'350
180.3517.83 Bus Agglomération	CHF	121'820
502.3141.00 Entretien courant des bâtiments scolaire	CHF	86'403
502.3161.10 Locations salles bâtiments scolaires	CHF	47'843

Les cautionnements solidaires à fin décembre 2023 se montent à CHF 5'568'644 en diminution de CHF 115'357 par rapport à 2022. Il n'y a pas eu de nouveaux bénéficiaires de cautionnements durant l'exercice sous revue.

Le plafond d'endettement et cautionnement décidé par le Conseil en début de législature 2021-2026 s'élève à 135 millions.

2. Examen détaillé des comptes de fonctionnement

La CoFin a procédé à un examen détaillé des comptes de charges et revenus ainsi que du bilan en analysant tout particulièrement les écarts entre le budget et les comptes et en demandant la justification de ceux-ci.

Chapitre 1

110.3091.00 Frais de formation

Ecart provient de formations et séminaires non prévus au budget

110.3185.00 Honoraires divers

Ce poste est consacré aux honoraires d'avocats concernant divers dossiers en cours ainsi que différents honoraires d'ingénieurs

110.4362.01 Recettes diverses

Soldes comptes commission de jumelage suite dissolution CHF 53'279,64, excédents assurance 2014-2018 CHF 11'625.40

111.3657.00 Participations diverses

Participations pour vélos électriques, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, isolation fenêtres, CECB+, etc.

111.3185.00 Honoraires divers

Figure dans ce poste des honoraires pour l'étude éco-logement afin de déterminer auprès des ménages le potentiel possible d'économies d'énergie (à titre d'exemple : pommeaux de douche

111.4362.01 Recettes diverses

Subvention reçue du canton pour l'étude éco-logement qui s'est déroulée en 2022 et 2023.

153.3653.00 Soutien culture et animation

Ecart budget/réalisé provient du soutien pour la manifestation Divinum et d'un soutien à l'Association du Château d'Aigle et ses Musées pour l'amortissement du prêt LIM.

153.3653.06 Commission culturelle et 153.4362.01 Recettes diverses

La commission culturelle a été dissoute mais elle fonctionne désormais sous une nouvelle forme. Les montants sont versés directement par la Commune sans passer par une commission extérieure. Les recettes diverses représentent le solde du compte bancaire de la commission culturelle dissoute. (voir p. 30 du rapport)

171.3122.00 Gaz place de sport

Pourquoi un tel delta entre le réel, le budget et le N-1 ?

Réponse : augmentation du prix du gaz et plus grande utilisation des installations.

171.3145.00 Entretien des terrains

Pourquoi un tel delta ?

Réponse : il s'agit de frais inférieurs à ceux prévus

180.3517.81 Bus communal infrastructures

La réalisation de ces infrastructures a pris de retard, déjà en 2022 et à nouveau en 2023.

Chapitre 2

200.4516.00 Part du Canton

Subvention à fonds perdu du canton (voir préavis) parcelle ZM achetée en 2022 patrimoine financier.

210.4001.00 Impôt sur le revenu

Les revenus 2023 sont en baisse par rapport à 2022 malgré une augmentation de la population, nous avons demandé une analyse de ce poste à la Municipalité.

Réponse : le montant de l'impôt sur le revenu est composé de beaucoup d'éléments que nous ne maîtrisons pas. (Prestations en capital, impôt complémentaire sur le revenu, acomptes, etc). Ce sont ces 3 points qui font la différence entre 2022 et 2023.

Nous constatons que les acomptes de l'impôt sur le revenu 2023 ont été surestimés par rapport à 2022 et, également, une baisse des prestations en capital.

210.4020.00 Impôt foncier

Pourquoi en baisse ?

Réponse : celui-ci est stable entre 2022 et 2023. Par contre, en 2022, il y a eu un rattrapage pour les années 2017 à 2021 de CHF 75'000.00 pour les personnes morales.

Chapitre 3

323.4518.00 Subventions fédérales et cantonales Forêts

Raisons de la baisse ?

Réponse : moins d'activités dans les forêts protectrices (coupe décembre reçues en 2024)

323.4355.00 Ventes de bois

Importantes variations entre 2022 et 2023, raisons ?

Réponse : augmentation des ventes de bois de feu

350.3011.00 Traitement service général des bâtiments

Justification de l'augmentation par rapport au budget ?

Réponse : Budget sous-estimé, mais en baisse par rapport aux comptes 2022.

357.3011.00 Traitements Hôtel de Ville

Pourquoi en baisse ?

Réponse : diminution suite au changement de concierge et baisse des heures auxiliaires

357.4231.00 Locations Hôtel de Ville

Nouveau bail pour l'EPOC

369.4231.00 Locations immeuble Novassalles

Justification de l'augmentation par rapport au budget

Réponse : solde loyer Espace Junior année 2022 et part cinéma suite à l'augmentation de la fréquentation

Chapitre 4

413.3011.00 Traitements inspectorat des chantiers et sécurité au travail

Justification de la baisse par rapport au budget ?

Réponse : Arrêt de l'activité du responsable à fin août

413.3185.00 Honoraires divers

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'honoraires d'un bureau externe pour pallier au départ du responsable

431.4272.00 Taxes de stationnement et d'utilisation du domaine public

Hausse générale sur tous les horodateurs et parkings

461.3311.00 Amortissement du réseau

Nouvel amortissement, pourquoi n'est-il pas au budget ?

Réponse : lors de l'établissement du budget, nous ne connaissons pas encore les éventuels investissements à amortir.

462.4526.00 AERA-Infrastructures

Ventes des infrastructures à l'AERA CHF 982'410.--

Chapitre 5

502.3161.10 Locations de salles (bâtiments scolaires)

Location AJA pour réfectoire et prestations de la Dent du Midi pour repas.

Chapitre 6

611.3521.20 Participation à Police Chablais

La baisse est essentiellement liée au personnel. 85% du budget de l'EPOC représente les frais de personnel.

652.4356.00 Recettes diverses SDIS Chablais

Justification de l'augmentation par rapport au budget ?

Réponse : Il s'agit d'une nouvelle répartition des subventions de l'ECA entre les comptes 652.4356.00 et 652.4651.00

680.4271.00 Militaires

Locations en forte hausse par rapport au budget et à 2022

Réponse : nouvelle convention avec l'armée avec des tarifs plus élevés et une fréquentation plus importante également.

Chapitre 7

711.3525.20 ARASAPE-LAJE

Explications sur la baisse ?

Réponse : la différence entre le budget et les comptes de la participation communale est due principalement à une hausse de produits (FAJE+Parents) et une bonne maîtrise des charges.

3. Bilan

Terrains et bâtiments

Il y a eu quatre ventes de parcelles en 2023 dont celle à l'AERA.

Inventaire des titres

Sur ce poste il ressort une réserve d'env. 10 mio. entre la valeur au bilan et la valeur fiscale.

4. Endettement et plan d'investissements

La dette brute de la Commune augmente de 82 à 86 millions de CHF de fin 2022 à fin 2023.

Les charges d'intérêts pour 2023 représentent CHF 733'581, soit 1.6% des dépenses totales. Le taux moyen des intérêts bancaires sur l'année 2023 se monte à 1.07%.

La COFIN s'est interrogée sur la stratégie de la Municipalité en rapport à l'évolution de taux d'intérêts auquel la Municipalité sera confrontée à l'avenir. Dans sa réponse, la Municipalité précise qu'elle analyse de manière méticuleuse, la durée, le taux à chaque nouvel emprunt ou renouvellement d'emprunt.

5. Amortissements complémentaires et attributions aux fonds de réserve

Lorsque les comptes le permettent, la Municipalité procède à des attributions aux fonds de réserve et/ou des amortissements complémentaires.

Pour l'exercice 2023, la Municipalité a proposé plusieurs attributions à des fonds de réserve, il s'agit notamment de (voir également le détail en page 81 et 82 du rapport de gestion).

Amortissements supplémentaires :

Salle gymnastique Bicentenaire	CHF 120'833.25
--------------------------------	----------------

Attributions aux fonds de réserves :

Fonds de réserve piscine extérieure et couverte	CHF 1'500'000
Fonds nouvelles constructions scolaires...	CHF 1'500'000
Fonds soutien aux activités économiques locales	CHF 300'000
Fonds pour la cohésion sociale	CHF 300'000

Total	<u>CHF 3'720'833.25</u>
-------	-------------------------

En prévision du passage à MCH2 la COFIN souhaite inciter la Municipalité à commencer à faire de l'ordre dans les comptes de réserve sans trop tarder. Préparer un règlement à faire adopter par le CC s'il n'existe pas ou alors dissoudre (comme par exemple pour le compte sur le livre historique) s'il y a lieu.

6. Tableau Etat des investissements, des préavis et des amortissements au 31.12.2023

Dans ce tableau figure le préavis 2023-14 accepté par le CC en décembre 2023 puis refusé suite au référendum par votation populaire. La COFIN a souhaité avoir des explications sur les montants déjà engagés sur ce préavis. Réponse : Ce montant est en partie repris dans le préavis d'urgence et pour le solde, ces montants seront imputés sur les préavis futurs (Chevron et Plantour).

7. Association intercommunales

Conformément à l'art. 39 du Règlement du Conseil communal, la CoFin a pris connaissance des comptes des associations intercommunales dont Aigle est partenaire ainsi que des rapports des organes de contrôle. Il s'agit de :

- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA)
- Association du Stand de Tir des Grandes Iles d'Amont
- Association Police du Chablais vaudois
- Association intercommunale ORPC district d'Aigle
- ARASAPE

Les participations communales d'Aigle ont été vérifiées avec les comptes communaux.

7. Contrôle des comptes 2023

Le contrôle des comptes 2023 de la commune d'Aigle a été réalisé par la fiduciaire Intermandat à Lausanne. Le résultat de l'audit des comptes annuels est reproduit ci-dessous, à savoir :

- La comptabilité communale est tenue avec ordre et précision ; nous n'avons pas de différence à signaler
- La justification des postes du Bilan a démontré que celui-ci était régulièrement établi
- Les tâches d'ordre comptable incombant à votre Municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutées à satisfaction
- Les dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sont régulièrement appliquées

8. Conclusions

La Cofin accepte les comptes de la bourse communale et le rapport de la Municipalité sur sa gestion pour l'exercice 2023 tels que présentés, avec l'attribution aux réserves et les amortissements complémentaires, supplémentaires et exceptionnels proposés.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à la majorité, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le rapport de gestion sur l'exercice 2023

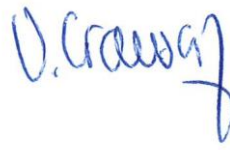
Où le rapport de la Commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Pour la Commission des finances :



Virginie Crausaz, présidente

Approuvé : 5 Abstention : 2 ,
Votation : Accepté à la majorité

Aigle, le 17 juin 2024